

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 novembre 2013 à 20 h 30 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bertrand GONIN, Loré VINDRY, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Daniel VIALLY, Christian BILLAUD, Pierre MELLINGER, Jean-Paul SIMONARD, Karine BOURY, Aude DEMARTY, Guy MALFONDET, Georges VALOIS, Frédéric POYET.

ÉTAIT ABSENT

Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné Guy MALFONDET pour secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- **Arrêt des projets de zonage des eaux pluviales et de modification des périmètres de protection des monuments historiques classés :** à l'unanimité cet ajout est accepté par l'assemblée délibérante.
- **Protocole d'accord relatif au stationnement en gare et aux abords de la gare de L'Arbresle / Éveux :** à l'unanimité cet ajout est accepté par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire demande le retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- **Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un immeuble :** à l'unanimité ce retrait est accepté par l'assemblée délibérante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE POUR LE SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE – N°54/2013

Monsieur le Maire expose qu'Éveux a signé une convention avec le Centre de Gestion du Rhône permettant l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2013. Le coût du service était fixé à 0,32% de la masse salariale depuis 2009. Le Centre de Gestion a arrêté par délibération du 27 juin 2013 l'application d'un taux de 0,36% de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2014 afin de faire face à l'accroissement des coûts.

Monsieur le Maire propose de signer l'avenant financier 2014 à la convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône,

► **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget 2014.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT BASSIN DE L'ARBRESLE AU 1^{er} JANVIER 2014 – N°55/2013

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du Syndicat d'assainissement du bassin de L'Arbresle (SIABA) pour permettre le transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2014 des communes de Fleurieux sur L'Arbresle, de Lentilly (parallèlement à la dissolution du SIAB) et de Sourcieux les Mines et Savigny (pour l'intégralité de leur territoire).

Il indique qu'il convient, à cet effet, de modifier les statuts du SIABA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver l'adhésion des communes de Sourcieux les Mines, de Savigny pour l'intégralité de son territoire, de Lentilly et de Fleurieux sur L'Arbresle pour l'intégralité de son territoire et de modifier les statuts du SIABA pour prendre en compte cette extension de périmètre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1476-98 du 20 avril 1998 portant constitution du syndicat intercommunal d'étude pour l'assainissement du bassin de L'Arbresle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°5766-2000 du 27 décembre 2000 portant modification des statuts et notamment le changement de dénomination en syndicat intercommunal d'étude pour l'assainissement du bassin de L'Arbresle (SIABA) ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°758 du 4 février 2002, n°1614 du 11 mars 2005, n°5921 du 11 octobre 2010, n°2013074-004 du 15 mars 2013 relatifs à la modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de L'Arbresle ;

Vu la délibération du comité syndical du SIABA en date du 18 septembre 2013 notifiée à la commune d'Éveux le 03 octobre 2013 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **APPROUVE** l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2014 des communes de Sourcieux les Mines, Savigny pour l'intégralité de son territoire, Lentilly et Fleurieux sur L'Arbresle pour l'intégralité de son territoire.

► **APPROUVE** la modification des articles 1, 2, 5 et 7 comme suit :

« Article 1^{er} – Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin de L'Arbresle (SIABA) créé par arrêté du 27 décembre 2000 est constitué des communes de L'Arbresle, Bully, Éveux, Fleurieux sur L'Arbresle, Saint-Germain Nuelles, Savigny, Sourcieux les Mines, Lentilly et Sain-Bel.

Article 2 – Le syndicat a pour objet l'assainissement collectif des communes adhérentes, pour la partie de leur territoire définie ci-après (cf. carte annexée à la présente délibération) :

Commune	Territoire sur lequel les compétences sont exercées par le SIABA
L'Arbresle	Intégralité de la commune
Bully	Intégralité de la commune
Éveux	Intégralité de la commune
Fleurieux sur L'Arbresle	Intégralité de la commune
Lentilly	Intégralité de la commune
Savigny	Intégralité de la commune
Sourcieux les Mines	Intégralité de la commune
Sain-Bel	Partie de la commune située sur le bassin versant de L'Arbresle
Saint-Germain Nuelles	Partie sud de la commune jusque et y compris Martinière, le Guéret et le Cher

Article 5- Le syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus par commune.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Article 7 – Le syndicat tirera ses recettes de :

- la redevance d'assainissement perçue par la réglementation en vigueur au titre du service d'assainissement collectif,
- participations prévues par la réglementation en vigueur au titre des raccordements au réseau, notamment :
 - la participation pour le financement de l'assainissement collectif
 - la participation pour le financement de l'assainissement collectif « Assimilés Domestiques »
 - la participation pour travaux de branchements
 - les participations pour raccordements des industriels
- la tarification des contrôles de conformité des branchements à l'assainissement collectif des propriétés faisant l'objet d'une vente immobilière
- subventions diverses
- participation financière des communes au titre des eaux pluviales »

► **DÉCIDE** que les modifications statutaires prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

CONCLUSION DE LA CONVENTION CADRE D'ADHÉSION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (cdg69) POUR LA MISE À DISPOSITION D'AGENTS – N° 56/2013

Monsieur le Maire expose les cas de recours à l'intérim correspondant aux articles suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 :

- **3** : besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- **3-1** : remplacement temporaires de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur emplois permanents (temps partiel, maladie, congé parental ...)
- **3-2** : vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Il indique que :

- par délibération n° 2013-44 en date du 17 octobre 2013, le conseil d'administration du Cdg69 a procédé à la création d'un service intérim et de portage salarial pour les collectivités et établissements du Rhône ;
- ce service est constitué d'un vivier d'intérimaires recrutés par le Cdg69 et mis à disposition de la collectivité intéressée après accord de celle-ci sur le candidat choisi ;
- dans le cadre du portage salarial, le Cdg69 procède au recrutement et à la mise à disposition d'un candidat proposé par la collectivité ;
- le Cdg69 assure la gestion administrative de l'agent, lui verse sa rémunération et prend en charge les risques chômage et maladie ;
- la collectivité rembourse au Cdg69 le montant du traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales sur la base validée par l'autorité territoriale lors de la demande de mission (avec majoration des frais de gestion du Cdg69 de 6%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver l'adhésion au service intérim mis en œuvre par le Cdg69.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ;

Vu la convention cadre d'adhésion au service intérim annexée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **APPROUVE** l'adhésion à la convention cadre de mise à disposition de personnel intérimaire et autorise le maire à la signer ;

► **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget 2014.

ARRÊT DES PROJETS DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES ET DE MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES – N°57/2013

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du document d'urbanisme, une réflexion a été menée concernant l'étude de ruissellement des eaux pluviales et le périmètre de protection des monuments historiques classés.

L'étude de ruissellement des eaux pluviales permet de :

- Dresser un état des lieux du réseau hydrographique.
- Établir un plan du système d'assainissement pluvial.
- Mettre en évidence les dysfonctionnements en termes de collecte et d'évaluation des eaux pluviales.
- Identifier l'origine des désordres rencontrés ou envisageables.
- Proposer des solutions visant à améliorer la situation.
- Définir des principes de gestion des eaux pluviales.
- Délimiter les zones où des mesures particulières doivent être prises pour d'une part améliorer la situation actuelle et d'autre part accueillir les projets de la commune.

La modification des périmètres de protection des monuments historiques s'appuie sur deux points :

- Préserver la cohérence historique et foncière de la propriété du couvent en s'attachant à respecter le plus fidèlement possible les clôtures de la propriété initiale (murs d'enceinte datant de 1801).
- Préserver les éléments patrimoniaux et paysagers satellites : ancien château, glacière, enceinte, prés, les entrées et vues sur le domaine et son paysage écrivain.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de PLU a été arrêté lors du conseil municipal du 18 avril 2013. Monsieur le Maire indique que le tribunal administratif de Lyon a désigné un commissaire enquêteur pour réaliser une enquête publique unique concernant le projet d'élaboration du PLU, le zonage des eaux pluviales et la modification du périmètre de protection des monuments historiques classés.

Vu la loi Solidarité et Renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et plus particulièrement les dispositions relatives aux périmètres de protection modifiés ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L 621-30 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 224-10 et R 224-8 ;

Vu le débat au sein du Conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable en date du 06 juin 2012 et la délibération le retraçant,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Éveux en date du 18 avril 2013 arrêtant le PLU ;

Vu la décision de M le Président du tribunal administratif de Lyon en date du 28 octobre 2013 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **CONFIRME** le projet de document d'urbanisme comprenant le PLU, le zonage des eaux pluviales et la modification des périmètres de protection des monuments historiques classés ;

► **ARRÊTE** l'étude de ruissellement des eaux pluviales ;

► **ARRÊTE** la modification des périmètres de protection des monuments historiques classés.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU STATIONNEMENT EN GARE ET AUX ABORDS DE LA GARE DE L'ARBRESLE/ÉVEUX – N° 58/2013

Monsieur le Maire expose que la construction du parking de la gare SNCF de L'Arbresle est achevée.

Monsieur le Maire indique que le protocole d'accord du 18 juin 2012 prévoit que les parties signent une convention définissant les modalités d'accès au parc de stationnement et précisant les modalités de stationnement autour de la gare.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver le protocole d'accord relatif au stationnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et suivants ;

Vu la délibération n°09-12 du conseil communautaire du 1er mars 2012 approuvant le protocole d'accord pour le stationnement en gare de l'Arbresle ;

Vu la délibération n°22-2012 du Conseil Municipal de la Commune d'Éveux en date du 15 mars 2012 approuvant le protocole d'accord pour le stationnement en gare de l'Arbresle ;

Vu la délibération n°90-13 du conseil communautaire du 26 septembre 2013 approuvant le protocole d'accord pour le stationnement en gare de l'Arbresle ;

Considérant que la Communauté de Communes a délibéré favorablement sur la création d'un parking couvert en faveur des usagers du transport ferroviaire ;

Considérant que le protocole constitue les fondements juridiques et administratifs des conditions de réalisation du projet et de l'engagement des différents partenaires ;

Considérant qu'il convient de le compléter afin de tenir compte des évolutions du projet mais également pour définir les conditions de stationnement aux abords de la gare ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec 5 voix POUR (dont celle de M Le Maire, président du conseil), 5 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS et vu l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales « Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante », à la majorité :

► **APPROUVE** le protocole, annexé à la délibération, relatif au stationnement en gare et aux abords de la gare de L'Arbresle / Éveux.

► **DIT** que les travaux de maintenance lourde et de mises aux normes non prévus dans le contrat passé entre la SNCF et l'exploitant du parc de stationnement ne sauraient être financés par une augmentation des tarifs d'abonnement mais par une contribution des partenaires.

► **AUTORISE** le maire à signer le protocole.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Voirie – (M Le Maire, Georges VALOIS) :

- **Signalisation des places de parking de la place du Lavoir**
 - ✓ La consultation des habitants a été effectuée.
 - ✓ Un rendez-vous sera pris au début du mois de décembre avec l'entreprise pour définir les travaux à finaliser.

- **Radars pédagogiques**
 - ✓ Une opération de travaux de mise en place est à effectuer.
 - ✓ Après la pose, une opération de réglages sera réalisée.

Commission urbanisme – (Jean MARTINAGE) :

- **Enquête publique unique relative à la mise en place du PLU, à la modification du périmètre des monuments historiques classés et à la validation de l'étude de ruissellement des eaux pluviales**
 - ✓ Cette enquête se tiendra du 02 décembre 2013 au 11 janvier 2014.
 - ✓ Le commissaire enquêteur tiendra cinq permanences à la mairie. Les samedis 07 et 14 décembre 2013 de 09h00 à 11h00, le mercredi 18 décembre de 15h00 à 17h00, le jeudi 09 janvier 2014 de 17h00 à 19h00 et le samedi 11 janvier de 09h00 à 11h00.
 - ✓ Le dossier d'enquête publique sera consultable également par le public durant l'enquête aux heures d'ouverture de la mairie.
 - ✓ Enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement du SIABA. Cette enquête simultanée sera réalisée avec le même commissaire enquêteur. Une permanence sera tenue à la mairie d'Éveux le 11 décembre 2013 de 15h00 à 17h00.
 - ✓ Une autre permanence sera tenue, pour cette enquête, au siège du SIABA, rue Pierre PASSEMARD à L'Arbresle le vendredi 10 janvier 2014 de 10h00 à 12h00.

- **Urbanisme**
 - ✓ Les déclarations préalables et les permis de construire sont actuellement instruits par la Direction Départementale des Territoires.
 - ✓ Par courrier en date du 17 octobre 2013, M Le Préfet du Rhône annonce la fin programmée de ces instructions, notamment au 01 janvier 2014 pour les déclarations préalables.
 - ✓ A l'instar de la CCPA, un courrier va être adressé à M Le Préfet pour lui faire part des difficultés posées par cette disposition tardive.

- **Déclaration d'intention d'aliénation non préemptée par Éveux : la communauté de communes des Pays de L'Arbresle a fait l'acquisition de trois propriétés pour mise en sécurité**
 - ✓ L'Arbresle a fait l'acquisition de trois propriétés, situées en zone inondable, pour la mise en sécurité et l'aménagement de la zone Bigout.
 - ✓ Une DIA est en cours d'instruction, elle sera présentée au prochain conseil municipal.

- **Convention de télé-relevé :**

- ✓ Le SIEVA a adressée une demande pour passer une convention de ce type.
- ✓ D'autres prestataires ont également sollicité la commune.
- ✓ Une étude va être menée avant toute signature (acte notarié, coût, entretien ...).

- **Éclairage de l'église :**

- ✓ Les travaux sont prévus.
- ✓ Un test d'illumination du clocher et de la façade a été réalisé cette semaine. Un problème de câblage doit être résolu.
- ✓ Après correction, un autre test sera réalisé prochainement.
- ✓ Il a été demandé à l'entreprise que l'installation soit fonctionnelle pour le 08 décembre.

✂ **Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) :**

- **Réforme des rythmes scolaires**

Il s'est tenu une rencontre avec les enseignants, les parents d'élèves et le directeur de Planète Jeunes. Le projet retenu est le suivant :

- ✓ Lundi, mardi, jeudi :
 - rien de changé jusqu'à 16h00 par rapport à ce qui existe à ce jour ;
 - entre 16h00 et 16h30 : temps d'activités périscolaires (TAP).Il est envisagé de mettre en place quelques petites activités du style : lecture, coloriage, perles, etc ... L'encadrement sera fait par le personnel municipal, un animateur de Planète Jeunes, éventuellement des enseignants ou quelques personnes volontaires.
- ✓ Mercredi, 08h30 – 11h30 : pas de cantine sur la commune.
- ✓ Vendredi : les cours d'enseignements finiront à 15h00.
 - Possibilité de venir chercher son enfant.
 - La municipalité mettra en place des activités qui dépendront des intervenants, ou des associations locales qui pourraient prêter leur concours.
 - Planète jeunes mettra à disposition deux animateurs.
 - Un questionnaire à destination des familles a été lancé par les délégués des parents d'élèves. Le retour prévu pour le 21 novembre permettra au conseil d'école de faire le point sur les attentes et les interrogations des parents concernant la mise en place de cette réforme.

- **Ecole**

- ✓ Lors de la grève du 14 novembre 2013, deux enseignants et deux ATSEM ont été déclarés grévistes à l'académie. Suite à la demande de l'inspecteur, nous avons mis en place le service minimum.
L'association ICARE a été sollicitée pour avoir des remplaçants : 1 personne sur les deux s'est présentée.
35 repas ont été servis à la cantine.

- **CDG 69**

- ✓ L'archivage des dossiers de la commune a commencé le 14 octobre 2013. Il va bientôt se terminer.
- ✓ Il est attendu une réponse du CDG quant à la destruction des documents mis en attente au premier étage de la mairie.
- ✓ Courant janvier le personnel administratif suivra une formation pour poursuivre ce travail de tri et de classement.

✂ **Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :**

- **« Bientôt à Éveux »**

- ✓ Il est en cours de rédaction. Il devrait être distribué courant semaine 47.

- **Défibrillateur**

- ✓ La société qui vend l'appareil propose la date du 23 décembre 2013 pour réaliser une session de formation. Afin de proposer une autre date en janvier 2014, il est demandé aux membres du conseil de faire connaître leurs préférences entre soirée ou un samedi matin.

- **Bulletin municipal**

- ✓ Un candidat a été retenu suite à la consultation, les courriers seront envoyés le 15 novembre 2013.
- ✓ Le recueil des informations est en cours.
- ✓ Le format sera identique à l'an passé : 56 pages, pour 600 exemplaires tirés.
- ✓ Une réflexion est menée pour changer la photo de première page et ne pas forcément mettre une image du village.

✂ **Commission bâtiments – (Jean-Paul SIMONARD) :**

- Vitraux de l'église : le premier, du XV^{ème} siècle, a été déposé et est en cours de restauration.
- Les volets roulants de l'école sont installés.
- L'inauguration de la micro-crèche est prévue le 15 novembre 2013, il ne restera que quelques petits travaux de retouches.

La séance est levée à 22h30.

Bertrand GONIN

Georges VALOIS

Loré VINDRY

Jean MARTINAGE

Ghislaine LALBERTIER

Daniel VIALLY

Jean-Paul SIMONARD

Pierre MELLINGER

Christian BILLAUD

Karine BOURY

Aude DEMARTY

Guy MALFONDET

Frédéric POYET